



## **Guide du nouvel arrivant – Fontaine-lès-Luxeuil**

### **Bienvenue à Fontaine-lès-Luxeuil**

La commune vous souhaite la bienvenue. Située au cœur d'un environnement naturel préservé, entre forêts, champs, étangs et rivière, Fontaine-lès-Luxeuil offre un cadre de vie paisible, convivial et proche de la nature.

Ce guide vous accompagne dans vos premières démarches et vous présente les services essentiels du village.

### **Découvrir la commune**

#### **Un cadre naturel privilégié**

- Forêt communale et chemins de promenade
- Étangs et zones humides
- Rivière
- Faune et flore locales

#### **Le village**

- Centre-bourg
- Hameaux : La Motte et Les Barraques Chardins
- Dans nos bâtiments publics on a : mairie, agence postale, écoles maternelle et primaire, MAM, le périscolaire, salle polyvalente, local pour les pompiers, locaux techniques des services municipaux.

### **S'installer : démarches essentielles**

A votre écoute pour vous accueillir et faciliter votre intégration dans la commune pour bien Vivre Ensemble, on vous remercie de vous présenter à la mairie.

#### **Mairie de Fontaine-lès-Luxeuil**

- **Adresse : 34 rue Marquiset 70800 Fontaine-Lès-Luxeuil**



- **Téléphone** : 03 84 94 80 90
- **Mail** : [mairie@fontaine-les-luxeuil.fr](mailto:mairie@fontaine-les-luxeuil.fr)
- **Site internet** : <https://www.fontaine-les-luxeuil.fr>
- **Horaires d'ouverture** : Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30



#### **Communication :**

- PanneauPocket
- FaceBook



#### **Services proposés :**

- Etat civil (naissances, mariages, pacs, décès)
- Inscription sur les listes électorales
- Déclaration de changement d'adresse
- Urbanisme (déclarations préalables, permis)
- Location de la salle polyvalente
- Informations sur les associations
- Demandes diverses (attestations, documents administratifs)



#### **Eau & assainissement :**

Gestion assurée par la société Véolia pour l'eau et assainissement :

- Eau : <https://www.eau.veolia.fr>
- Assainissement : <https://assainissement-et-maintenance.veolia.fr>

Certains endroits de la commune, le mode d'assainissement est le un assainissement non collectif : Spanc (service public d'assainissement non collectif). Il est géré par la communauté des commune de Haute Comté (CCHC à Corbenay) : <https://www.cchc.fr/preserver-lenvironnement/spanc/>



#### **Tri et collecte des déchets**



- **Ordures ménagères :** Poubelles (grenat) et poubelles de tri (jaune) sont ramassées par la société Sictom. Les nouveaux arrivants doivent s'inscrire auprès de cette société. Vous avez accès au calendrier des ramassages sur leur site - [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com).
- **Déchèteries :** Saint Loup Sur Semouse et Fougerolles. Pour obtenir le passe pour accéder aux déchèteries, contacter : <https://sytevom.org>
- **Rappel :** brûler ces déchets verts ou autres est interdit.



**Agence Postale** est ouverte uniquement le matin de 8h30 à 11h30

Lieu : dans le bâtiment de la mairie



### **Petite enfance, jeunesse & écoles :**



**MAM** pour les enfants jusqu'à 3 ans : Téléphones : 06 45 14 70 47 ou 06 82 43 77 14

Lieu : dans le bâtiment de l'école maternelle.



### **École communale :**

- Adresse : 1 rue des écoliers 70800 Fontaine-Lès-Luxeuil
- Directrice de l'école élémentaire : Mme Hue - téléphone : 03 84 94 80 10
- Deux bâtiments : école maternelle et école primaire



**Périscolaire** : géré par la communauté des communes CCHC :

mail : fontaine@francas70.fr

lieu : à côté de l'école maternelle



### **Transports :**



**Transports scolaires pour aller au lycée** : Assurés par le réseau départemental : sur internet : <https://www.bourgognefranche-comte.fr>  
Puis aller dans la rubrique : transport scolaire de la Haute Saône



**Bus Mobigo** : consulter le site Mobigo Bourgogne-Franche-Comte



### **Activités jeunesse**



- Associations sportives
- Activités culturelles

Consulter le site internet de la commune : [www.fontaine-les-luxeuil.fr](http://www.fontaine-les-luxeuil.fr) dans la rubrique cadre de vie soit vous allez dans 'associations' ou dans 'loisirs'.

### ♥ Santé & services sociaux

- Médecins : maison médicale : 3 rue du Tyrol - Tel 03 84 94 80 60
- Pharmacies : Sylvie Schwartzmann Tel 03 84 94 83 34
- Infirmières : maison médicale 3 rue du Tyrol
  - Asalée : Marie-Hélène Pouilley tel 06 49 95 81 76
  - Aurélie Cuenin tel 06 89 66 77 97
- Ostéopathe : maison médicale 3 rue du Tyrol – tel 06 02 54 31 93
- Kinésithérapeute : 27 Rue Marquiset
- Praticiens de la santé énergétique :
  - Masseur barreur rebouteux tel 06 50 11 15 38
  - Valkyrie magnétiseuse tel 06 80 95 99 12

### 🗨 Culture & loisirs

- Salle polyvalente : activités sportives, événements festifs → s'adresser à la mairie ou regarder sur le site internet de la mairie : [www.fontaine-les-luxeuil.fr](http://www.fontaine-les-luxeuil.fr)
- Stade de foot
- Forêts et chemins de randonnée
- Terrains de boules : à côté de la salle polyvalente
- Médiathèque : dans la bâtiment de la salle polyvalente
- Patrimoine local : église, fontaines, chapelle, anciens bâtiments, histoire de Saint Colomban . Consulter le site internet de la commune : [www.fontaine-les-luxeuil.fr](http://www.fontaine-les-luxeuil.fr) dans la rubrique : histoire et patrimoine.



## Commerces :

- Ma petit' épicerie : alimentation générale, presse, gaz, point relais (Mondial relais)
- Du grain au pain : Magasin de vente de pains, viennoiseries, pâtisserie et snacking
- Farque : Boucherie, charcuterie et traiteur
- Le pet't bistrot : Bar, Tabac, FDJ, Restaurant
- Apiculture 70 : Vente de miel, matériel et produits de la ruche.
- Pharmacie : parapharmacie , matériel médical
- Crini Hair Tendance : Coiffeuse (salon de coiffure mixte)

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet de la mairie dans la rubrique : tissu économique. Vous y trouverez également la liste des artisans et industries.



## Bien vivre ensemble

### Animaux

- Chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics et rentré le soir pour le respect du voisinage (abolements)

### Nuisances sonores



Rappel du **Code de la santé publique (R1336-5)** :

Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Horaires recommandés pour bricolage/jardinage :

**Jours ouvrables** : 9h–12h / 14h–19h30

**Dimanche et jours fériés** : 10h–12h